#### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID: 974-249740101-20251103-2025\_130\_CC\_8-DE

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 27 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de présents : 40 Nombre de représentés : 12

Nombre d'absents : 12

#### **OBJET**

AFFAIRE N°2025\_130\_CC\_8
Avenant 1 de prolongation de la
Délégation de Service Public pour la
collecte des eaux usées sur le périmètre de
la Ville de Le Port et le traitement des eaux
usées de Le Port et La Possession

Nombre de votants : 52

#### NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 21 octobre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 03/11/2025

# L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT SEPT OCTOBRE à 14

h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

## **ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN-Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

## **ETAIENT ABSENT(E)S:**

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Amandine TAVEL - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Jocelyne JANNIN

## ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Julius METANIRE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Henry HIPPOLYTE procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Armande PERMALNAICK procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Houssamoudine AHMED procuration à M. Gilles HUBERT

#### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20251103-2025\_130\_CC\_8-DE

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2025**

<u>AFFAIRE N°2025 130 CC 8</u>: AVENANT 1 DE PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA VILLE DE LE PORT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LE PORT ET LA POSSESSION

Le Président de séance expose :

## **CONTEXTE ET MOTIVATION DE L'AVENANT :**

Sur le périmètre des communes de Le Port et La Possession, le Territoire de la Côte Ouest a confié la gestion de ses ouvrages dédiés au service public de l'assainissement collectif à la société RUNEO dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Ce contrat arrive prochainement à échéance et devait être remplacé par un nouveau contrat de DSP, dont la notification était prévue pour décembre 2025.

Or, le processus de préparation et de lancement du nouveau contrat a été retardé en raison d'un ensemble de difficultés organisationnelles et opérationnelles qui a affecté le fonctionnement de la Direction de l'Eau du Territoire de l'Ouest.

Ces difficultés résultent notamment :

- D'éléments conjoncturels forts existants depuis le transfert de compétences mais perdurant encore aujourd'hui:
  - Lors de la prise de compétences en 2020, le transfert partiel des moyens humains communaux existants n'a pas été en adéquation avec les besoins et les enjeux du territoire ;
  - Les domaines de l'eau et de l'assainissement exigent des compétences spécifiques mais La Réunion doit faire face à une pénurie de profils adaptés, qui engendre une concurrence forte entre les intercommunalités ou les exploitants de ces services, aussi bien en phase de recrutement que dans la pérennisation des effectifs une fois recrutés.
- De la multiplicité des modes, des modalités et des acteurs dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement sur le territoire qui compte 1 régie communautaire, 4 Délégations de Service Public et 1 Société d'Économie Mixte à OPération unique.

Cette multiplicité complexifie l'intervention du territoire notamment dans l'exploitation courante des services (gestion contractuelle de différents contrats de DSP sur les aspects techniques et administratifs, ...) ou exceptionnelle (gestion de crise en période cyclonique, ...).

Elle nécessite également des temps d'échanges préparatoires, de réflexion et de concertation plus conséquents avec les communes membres, notamment lors des choix stratégiques sur les modes de gestion.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

Publie le

Des difficultés rencontrées par la direction quant à la pérennisation de la période d'Investissements ambitieuse mais nécessaire sur la période 2020 / 2028 engendrant une charge de travail exceptionnelle, avec notamment :

- La finalisation et la mise en service de la station de potabilisation de Maduran à Saint-Leu;
- La livraison des travaux de modernisation du réseau des eaux usées de la RN1A à Saint-Leu ;
- Le lancement des études nécessaires sur des projets structurants sur la commune de La Possession (Usine intercommunale de potabilisation et chaine de Dos d'Ane / Sainte-Thérèse) ;
- La prospective financière ayant abouti à une révision de la tarification en 2024 ;
- La mise en œuvre des marchés à bons de commande nécessaires aux travaux sur les réseaux ou la préparation des cahiers des charges des trois schémas directeurs intercommunaux.

Le Territoire de l'Ouest se trouve ainsi dans l'obligation d'engager une modification rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait raisonnablement prévoir, en contractualisant un avenant de prolongation d'une durée strictement nécessaire pour assurer la continuité du service public dans le contexte exposé.

## **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'AVENANT:**

• L'avenant n°1 de prolongation de délai est conclu dans le respect des dispositions et exigences du Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.3135-5 (modification rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente de pouvait raisonnalement prévoir), R.3135-3 et 4 (modification inférieure à 50 % du montant total du contrat initial).

#### Durée du contrat

Compte tenu des circonstances exposées préalablement, le contrat (article 4) est modifié pour intégrer une durée de prolongation de 12 mois ramenant ainsi son échéance au 31 / 12 / 2026 inclus.

## • Impact financier sur le contrat

L'impact de cette prolongation sur le montant initial du contrat s'élève à 4 917 174,40 € HT (Valeur 2021), soit + 26,5 % du contrat.

Ce montant correspond au montant des produits pour l'année 2025 et tel que figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel (le périmètre de La Possession n'ayant intégré le contrat initial qu'en juillet 2024, seule l'année 2025 permet de donner le montant des produits intégrant le préimètre des deux communes).

Toutefois, cette prolongation n'engendre pas de plus-value sur la facture de l'usager (hors actualisation de la rémunération du délégataire prévue à l'article 67 du contrat).

## • Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements prévus sur la durée initiale au compte d'exploitation prévisionnel ayant été entièrement financées et réalisées, il n'y a donc plus de charges associées aux investissements sur l'année 2026.

#### Gestion des subventions

Les éventuelles subventions perçues par le délégataire au titre de l'exécution des travaux du contrat seront versées à hauteur de 60 % à la Collectivité et de 40 % au délégataire pour couvrir les charges d'instruction et de suivi du dossier. La Collectivité peut, le cas échéant, percevoir ces éventuelles subventions directement.

## • Etat du renouvellement

Il est convenu que :

- Les travaux de renouvellement des automates n'étaient pas prévus initialement dans le contrat et qu'il s'agit d'une amélioration indispensable pour la continuité de fonctionnement de la station d'épuration du Port ;

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

- Ces travaux de renouvellement des automates, représentant un ID 9974 249740101 2025 1103 2025 1130 CC 8 DE avec le fonds de renouvellement prévu au contrat compte tenu de l'importance de ces équipements dans le fonctionnement de l'usine et soient terminés en 2025. Ces travaux viennent en déduction du montant initialement prévu;

- La validation du solde du compte de renouvellement se fera au plus tard le 31 décembre 2025 ainsi que l'état de réalisation du plan prévisionnel de renouvellement programmé au travers des échanges et des rapports annuels du délégataire, en considérant le contexte dans lequel ces travaux ont été réalisés par le délégataire pour assurer la continuité du service tout au long du contrat ;
- La dotation de renouvellement prévue à l'article 48.3 du contrat pour l'année 2026 est fixée à 100 k€ hors taxes (valeur 2026) pour assurer le renouvellement fonctionnel.

## **Autres dispositions**

Outre les modifications limitatives exposées ci-dessus, les stipulations contractuelles initiales seront appliquées à l'identique.

Les autres clauses du contrat initial non contredites par l'avenant n°1 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Le Délégataire conserve la pleine responsabilité de la bonne marche du service et de l'entretien du patrimoine de ce service.

La présente affaire :

A recu un avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 09/10/2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/10/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 **CONTRE) DÉCIDE DE :** 

- APPROUVER l'avenant 1 de prolongation de 12 mois de la Délégation de Service Public pour la collecte des eaux usées sur le périmètre de la Ville de Le Port et le traitement des eaux usées de Le Port et La Possession et pour un montant de 4 917 174,40 € HT (valeur 2021);
- AUTORISER le Président, ou toute autre personne habilitée, à signer cet avenant et tout acte y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président